



Participation loyer structure

Par **hipopo2012**, le **30/09/2019** à **09:22**

Bonjour. Nous sommes 3 assistantes maternelles regroupées dans une même structure. (maison d assistantes maternelles)rnNous accueillons 12 enfants en simultanée. rnNous avons un bail professionnel nous louons notre appartement à la mairie. rnPour faire face aux charges de cette structure tout comme une assistante maternelle à son domicile nous demandons une indemnités d entretien au parents qui se compte par jour de présence de l enfant et ne peut pas été demandé si l enfant est absent. rnIl arrive que les parents décident de ne pas emmener leur enfant à la MAM pour raison personnelle.. Cela à un impact direct sur notre budget puisque dans ce cas il ne paiera pas d indemnités d entretien..c est prévu comme cela dans les conventions collectives des assistantes maternelles et rien n est encore prévu pour les MAM. rnPensez vous que dans nos contrat avec les parents nous pourrions inclure une participation au loyer minimum en cas d absence injustifiée de l enfant en précisant bien que cela n est pas une indemnité d entretien qui elle prend en compte les frais d eau d électricité chauffage... Etc...?